



Paris, le 10 août 2009



Rémunération du Directeur général délégué.

Il est rappelé que le Conseil d'administration, réuni le 7 mai 2009 à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires, a décidé de renouveler le mandat de Président-Directeur général de M. François-Henri Pinault et le mandat de Directeur général délégué de M. Jean-François Palus, devenu administrateur.

Ces décisions du Conseil d'administration relatives aux rémunérations du Président- Directeur général et du Directeur général délégué ont fait l'objet d'un communiqué en date du 15 mai 2009.

Sur propositions du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration réuni le 30 juillet 2009 a décidé de porter à 100% (au lieu de 80%) la part de la rémunération variable du Directeur général délégué (pouvant elle-même atteindre le montant de sa part fixe) soumise aux mêmes critères exclusivement quantitatifs que ceux appliqués à la rémunération du Président-Directeur général.

